

GRAND PRIX YVES DULLIEUX

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG 2019.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Dates :

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2019

Lieu :

Golf de Rouen Mont Saint Aignan
Rue Francis Poulenc
76130 MONT SAINT AIGNAN

Forme de jeu :

36 trous en strokeplay brut, 18 trous par jour

Séries :

- Messieurs : série unique de joueurs d'index inférieur à 11,5 à la date limite des inscriptions
- Dames: série unique de joueuses d'index inférieur à 14,5 à la date limite des inscriptions
- Professionnels : série unique mixte

Conditions de participation :

Cette compétition est ouverte aux licenciés de la FFGolf ou d'une fédération étrangère reconnue. Le licencié de la FFGolf doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (certificat ou attestation enregistré auprès de la FFGolf à la date limite des inscriptions). Les joueurs étrangers doivent fournir un certificat médical à l'inscription.

Contrôle anti-dopage :

Les mineurs inscrits doivent être en mesure de présenter à tout moment un document écrit d'un représentant légal autorisant un prélèvement sanguin.

Champ des joueurs et wild-cards :

Le champ de joueurs est limité à 144 participants dont

- au minimum 33 dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions)
- au maximum 15 professionnels.

Les joueurs entrant dans le champ des limites d'index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et, le cas échéant après, avec les priorités conformes au paragraphe 7 alinéas "Inscription" et "champ des joueurs" du cahier des charges des grands prix (voir vadémécum FFG 2019).

Les wild cards concernant des joueurs détenant des index supérieurs aux limites seront attribuées par la Ligue de Normandie, (3 wild cards sont réservées à la DTN de la FFG).

Par ailleurs, une épreuve qualificative ouverte permettant d'attribuer 7 wildcards supplémentaires en respectant les limites imposées ci-dessus pour le champ de joueurs, aura lieu sur le golf de Rouen Mont-Saint-Aignan le dimanche 12 mai 2019.

Toutes les wild cards devront être validées avant la date de clôture des inscriptions.

Inscriptions :

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 17 mai à 20 heures.

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du chèque des droits d'inscription à l'ordre du Golf de Rouen Mont-Saint-Aignan.

Une liste des joueurs retenus à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le mardi 21 mai sur le site internet du club.

Droits d'engagement :

Adulte : 60 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 25 €

Jeunes de 19 à 25 ans : 30 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 25 €

Jeunes de 18 ans et moins : 20 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 10 €

Les droits d'engagements comprennent les deux tours de compétition et la journée de reconnaissance officielle du vendredi 31 mai (réservation obligatoire à l'accueil du golf).

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs reste redevable des droits d'engagement.

Tirage des départs :

- 1er jour dans l'ordre croissant des index
- 2ème jour dans l'ordre inverse des résultats de la veille.

Les heures de départs du 1er tour seront disponibles par téléphone au 02 35 76 38 65 et sur notre site internet : www.golferouen.fr à partir du vendredi 31 mai à 14h00.

Marques des départs :

- Messieurs : blanches
- Dames : bleues
- Professionnels : blanches et bleues

Départages :

En cas d'égalité pour la 1ère place du classement brut, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous n° 1 et 6 en boucle. Au cas où le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), ainsi que pour les autres places, le départage se fera par "comparaison des cartes de score " appelé aussi "départage sur le meilleur retour" voir section 5A(6) des procédures pour le Comité page 407 du Guide Officiel des Règles de Golf 2019 (dispositions intégrées dans le programme informatique RMS-Club de la FFGolf).

Dotation :

Seront récompensés 3 prix brut et 1 prix net dans chaque série.

Une dotation spécifique sera établie pour les professionnels.

Remise des prix :

Elle aura lieu à l'issue du 2^e tour le dimanche 2 juin.

Comité de l'épreuve (noms communiqués par affichage au tableau officiel):

1 ou 3 représentant(s) du club organisateur

1 Arbitre désigné par la Ligue

1 Représentant de la Ligue de Normandie

En cas de besoin, le Comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve, éventuellement en modifiant le présent règlement, en conformité avec les règles de golf.